068-226800019-20091009-0000003957-DE

## Acte Certifié exécutoire

Envoi: 12/10/2009

Réception par le Prefet : 12/10/2009

Publication: 16/10/2009

Pour le Président du Conseil Général et par délégation Ludovic LIONS

Cher du Service Administratif de l'Assemblée

N° CP-2009-13-5-1

Séance du vendredi 9 octobre 2009



## Extrait des délibérations

de la Commission Permanente

## DOTATION D'ACCOMPAGNEMENT DES CHARGES DE CENTRALITE DE L'AGGLOMERATION COLMARIENNE 2009 1ÈRE PROGRAMMATION DES AIDES

La Commission Permanente du Conseil Général.

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° E 6-2008 du 20 mars 2008, complétée par la délibération n° 2009-2-1-3 du 26 mars 2009, relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU la délibération n°2007/I 11è/05 du 14 décembre 2006, relative à la création d'un dispositif d'accompagnement des deux agglomérations haut-rhinoises pour les années 2007, 2008 et 2009 et à la délégation accordée à la Commission Permanente pour assurer le suivi de ce dispositif des aides aux agglomérations colmarienne et mulhousienne,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

## APRES EN AVOIR DELIBERE

Approuve, dans le cadre de la Dotation d'Accompagnement des Charges de Centralité de l'Agglomération Colmarienne 2009, la programmation d'opérations telle qu'elle figure dans le rapport et pour laquelle le Département s'engage financièrement pour un montant de 600 000,00 €.

❖ Précise que les dépenses correspondantes seront imputées sur l'Opération 2009 – F235 - 9999 – Chapitre 204 – Fonction 71 – Nature 20414 : Contrats d'Agglomération.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté voix contre abstentions